



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SUCY-EN-BRIE
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres
composant le Conseil Municipal **35**
Présents à la séance **31**

**Extraits du Registre
des Délibérations
du Conseil Municipal**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture, le **15 OCT 2025**
et de la publication le **15 OCT 2025**
Le Maire, **15 OCT 2025**

Conseil Municipal du 13 Octobre 2025

N° DCM : 2025-279-04S

Objet :

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'OFFRE DE TESTS D'INTRUSION
PROPOSEE PAR LE SYNDICAT INFOCOM'94

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué,
s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire.
Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle.

Etaient présents :

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, Mr VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD,
M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER,
Mme BOURDINAUD, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoints

Mme MILLE, M. CATINAUD, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT,
Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER, Mme MARIE,
M. BOGUET-HENARD, M. BRIE, M. GIACOBBI, Mme D'ANDREA, M. CHESNOY,
M. MARASCO, Mme SIMON, Mme. ASTIC.

**Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités
Territoriales) ayant donné pouvoir à :**

M. CHARTRAIN donne pouvoir à M. CHAFFAUD
Mme WESTPHAL donne pouvoir à Mme FELGINES
Mme VALOEAU donne pouvoir à M. DAMBRIN
M. BRAND donne pouvoir à Mme SIMON

DELIBERATION N°2025-279

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU la délibération n° 2025/13 du 9 avril 2025 relative à l'actualisation des tarifs des prestations du syndicat Infocom'94 pour l'année 2025,

VU la convention d'utilisation de l'offre de tests d'intrusion proposée par INFOCOM'94,

VU le rapport n° 2025-279 présenté en Commission Plénière en date du 6 octobre 2025,

Considérant le contexte de multiplication des cyberattaques visant les collectivités territoriales, la protection des systèmes d'information est devenue une priorité stratégique. Les attaques par rançongiciels, le vol de données et les intrusions malveillantes représentent des risques croissants pour la continuité des services publics et la sécurité des informations sensibles,

Considérant le rôle d'Infocom'94 dans l'accompagnement de ses adhérents dans leur démarche de cybersécurité, le syndicat a lancé une consultation dans le cadre d'un marché innovant afin de proposer via un prestataire, un service de tests d'intrusion visant à identifier les vulnérabilités des infrastructures informatiques. Cette démarche proactive permet d'anticiper les menaces et de renforcer la résilience des collectivités face aux cyberattaques,

Considérant que pour répondre à ces objectifs de cybersécurité, la prestation proposée dans ce cadre, comprend des audits externes (sites internet) et internes (Ethernet et Wi-Fi), un accompagnement et la mise à disposition d'un logiciel pour rejouer les tests d'intrusion,

Considérant l'intérêt pour la Ville de souscrire à l'offre d'INFOCOM'94,

SUR proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'APPROUVER les termes de la convention relative à l'offre de tests d'intrusion à passer avec Infocom'94, Syndicat Mixte du Secteur Central du Val-de-Marne sis 92 boulevard de la Marne 94214 La Varenne Saint-Hilaire Cedex.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention, les contrats d'accompagnement à la réalisation de tests d'intrusion et tous les documents y afférents.

Article 3 : DIT que les crédits sont prévus au budget.

Cette délibération a été adoptée par **35 POUR**

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale Adjointe des Services
En charge de l'Administration Générale,
des Assemblées et de l'Éducation

Céline GAULTIER



Le Maire,

Olivier TRAYAUX